

**INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE**  
**I.F.E.C.**  
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 82 BIS RUE DE PARIS  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE B 622 022 424

**PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
REUNIE EXTRAORDINAIRE  
LE 10 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq,

Le 10 Octobre,

à 11 heures,

à MONTPELLIER,

Les actionnaires de la Société "I.F.E.C." se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement sur convocation du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence que les membres de l'Assemblée ont émarginé en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Michel TRIAL préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Directeur Général.

Monsieur Xavier GALAINE représentant la société XSG et Monsieur Laurent FERRIEU représentant la société PURE PERSPECTIVE, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Stéphane GALAINE assure les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires tous les documents prévus par la loi et dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du conseil d'administration,
- Le texte des projets de résolutions.

PA  
S.G.



## DEUXIEME RESOLUTION

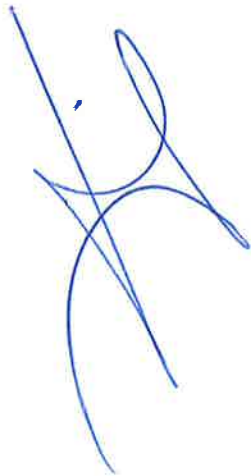
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et l'administrateur nommé.



Bon pour acceptation des  
fonctions d'administrateur



